

**Aux membres du Conseil communal**

Echandens, le 30 novembre 2021

Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Vous êtes convoqué(e)s à la séance du Conseil communal, fixée au

Lundi 13 décembre 2021, à 20h00, à la Salle des Utins**Ordre du jour :**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021
3. Préavis municipal N° 06/2021 – Renouvellement des logiciels informatiques, phase 2 (e-Admin, eBill et terminal de paiement)
4. Préavis municipal N° 07/2021 – Interruption de divers amortissements
5. Préavis municipal N° 08/2021 – Détermination du plafond d'endettement et de cautionnement pour les années 2022 à 2026
6. Préavis municipal N° 09/2021 – Renouvellement du taux d'escompte
7. Préavis municipal N° 10/2021 – Modifications au nouveau règlement du personnel communal
8. Préavis municipal N° 11/2021 – Budget de fonctionnement pour 2022
9. Election de la Commission de gestion 2022
10. Proposition de M. Philippe Diserens – Modification Art. 39 du RCC
11. Communications municipales
12. Communications du Bureau
13. Divers et propositions individuelles
14. Paiement des indemnités

Le Président :

Jean-Nicolas Muff



La Secrétaire :

Thérèse Maillefer

Mesures sanitaires – voir au verso

Nous vous informons que le certificat covid n'est pas exigé pour participer au Conseil (état au 28.11.2021).

En cas de symptômes compatibles à ceux du Covid, vous êtes priés de vous abstenir de venir à la séance et de procéder à un « coronacheck ».

Concept de déroulement pour la séance du Conseil communal du lundi 13 décembre 2021, à 20h00, à la Salle des Utins

Nous vous prions de respecter les exigences sanitaires spécifiques liées à la covid-19, en particulier :

- Le port du masque (homologué OFSP – type chirurgical à usage unique) est obligatoire en permanence dans tout le bâtiment
- Merci de vous désinfecter les mains à l'entrée et en sortant des salles
- Il n'y a pas plus de 2 personnes assises à la même table afin de garantir les règles de distanciation
- Les personnes prenant la parole utilisent le micro prévu à cet effet, nettoyé régulièrement et gardent leur masque
- Les mouchoirs et masques usagés sont à déposer dans les poubelles fermées, prévues à cet effet.

Le public est autorisé à assister à cette séance depuis le Foyer sur présentation du certificat Covid uniquement, en nombre limité à 30 personnes et sur inscription auprès du secrétariat du Conseil : conseil@echandens.ch ou par téléphone au No. 079 295 86 23 jusqu'au 10 décembre 2021.

D'autre part, la séance pourra être suivie en streaming sur le site internet de la Commune.

Sous réserve de modifications imposées par les autorités d'ici au Conseil du 13 décembre prochain.